L'AGENCE DE LA N ORLEANS
BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI, 15 AOUT.

Compagnie d'Assurance MUTUELLE DES MARCHANDS.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Montant des primes pour l'année expirée le 31 août 1865, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Sur les risques d'incendie	$ 920,500 00
Sur les risques de mer	447,132 67
Sur les risques de rivière	347,366 22
Total des primes	$ 1,704,564 22
Moins — Primes non expirées	351,188
Primes insolvables	85,189 50
	$ 266,494 50
Montant net des primes du 31 août 1865	$ 1,703,069 64
Pertes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$ 1,063,945 16
Sur les risques de mer	1,000,000 00
Sur les risques de rivière	386,332 40
	$ 2,450,277 56
Balance	$ 746,784 08
Primes net des primes du 31 août 1865	$ 956,285 48
Intérêts, loyers, dépenses	2,549 27
Bénéfice net	$ 958,834 75

L'actif de la Compagnie est comme suit :

En caisse	$ 260,490 97
Propriétés immobilières	142,000 00
Billets garantis par hypothèques	288,813 71
Billets payable par marchands	84,787 15
Billets de Banques	105,760 00
Primes en voie de perception	129,382 46
Effets à recevoir	103,127 64
Scrip d'autres Compagnies mutuelles	45,700 00
Bons de l'Etat de Louisiane	1,200 00
Actions de la Presse " Le Comet "	2,000 00
Actions de Dry Dock Valette	4,275 00
Actions de la Compagnie du Gaz	2,400 00
Bons de la ville	20,464 00
	$ 1,190,000 33

En sus :

Intérêts dûs et non réclamés	$ 31,778 06
Intérêts à payer en juillet	54,169 59
	$ 85,947 65
Scrip de 1860 payable en juillet	185,000 00
Primes non échues le 31 août 1866	201,315 00
	$ 302,262 65
Actif net	$ 1,161,583 91

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 5 juin 1865.

Le soussigné, un des Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, incorporée par l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 14 mars 1846, et ses amendements subséquents, dûment assermenté, dépose et dit que le rapport ci-dessus est un état juste et véritable des affaires de la dite Compagnie, pour le douzième exercice, terminé le 31 août 1865, tel qu'il appert par les livres de la dite Compagnie.

J. TUYES, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 5 juin 1865.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Le soussigné, un des Directeurs de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, incorporée par l'Acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 14 mars 1846, et ses amendements subséquents, dûment assermenté, dépose et dit que le rapport ci-dessus est un état juste et véritable des affaires de la dite Compagnie, pour le douzième exercice, terminé le 31 août 1865, tel qu'il appert par les livres de la dite Compagnie.

J. C. CHEVALIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur les primes pour cent, sur les primes nettes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1864 et il sera payable à ses bureaux, le deuxième jour de septembre prochain. Il n'en sera fait aucun paiement que sur présentation des certificats de scrip devenus dûs et payables.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) de profit, sera payé aux détenteurs en temps et comme le profit en deviendra lui-même dû et payé.

PAUL W. FOSTALL, Secrétaire.

Troisième jour de juin.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 3 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu DE PAYER, le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'EMISSION DE SCRIP DE L'ANNEE 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets ouverts, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupuseur,
Pierre Fouta,	David McCord,
Chs. Henry,	J. Monroe,
E. E. Bell,	J. Morgan Jr.,
J. D. Fernandez,	L. F. Gomez,
M. Pelz,	Quste.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie	$ 190,088 70
Sur les risques de mer	64,452 07
Sur les risques de rivière	307,646 87
	$ 562,188 27
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,709 09—562,972 27
A déduire :	
Risques non expirés le 31 décembre 1865	69,349 09
Primes insolvables	3,344 64— 68,693 64
Montant net des primes du 31 août 1865	$ 494,284 64
Pertes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$ 196,722 76
Sur les risques de mer	81,187 17
Sur les risques de rivière	34,666 72
	$ 312,576 65
Moins — Primes sur contrats annulés	10,754 64
Valeur de la ville et de la Compagnie	10,000 00
Pertes, profits et pertes, intérêts et dépenses générales	48,000 00
Montant net des primes participant	$ 241,821 99

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques	$ 70,000 00
Billets payable par marchands	113,543 26
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de Louisiane, de la ville et autres bons	161,920 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	102,020 0
Propriétés foncières	20,314 45
En caisse	77,603 47
	598,387 8
En sus : Intérêts non réclamés	$ 6,580 20
Intérêts payables sur scrip	21,820 00
Réclamations non réglées	13,000 00
	41,400 20
	$ 518,200 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'un soussigné, un des Directeurs de la susdite Compagnie, dûment assermenté, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, ville et Etat susdits, a reçu le serment de J. W. Hincks, Secrétaire, de la susdite Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nile-Orléanaise, laquelle a signé au susdit rapport, assermenté et endossé à la fin, sur déclaration que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1866.

CHS. CHEVALIER, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nille Orléans.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour les années expirées le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie	$ 74,779 0
Sur les risques de mer	38,025 45
Sur les risques de rivière	87,802 41
	200,541 73
Total des primes	$ 376,414 73
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1865	$ 24,204 00
Primes insolvables	3,344 87
	26,663 87
Montant net des primes	$ 273,748 86
Pertes : Sur les risques d'incendie	$ 54,620 05
Sur les risques de mer	1,000 00
Sur les risques de rivières	51,744 19
	$ 106,769 13
Taxes	13,719 15
Loyers, etc	5,922 08
Dépenses générales, intérêts au même	18,471 77
Intérêt du scrip	21,526 88
	166,751 25
Bénéfice net	$ 83,916 62

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets pour primes	$ 6,576 88
Billets garantis par hypothèques et autres	113,543 26
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de Louisiane, de la ville et autres bons	161,920 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	102,020 0
Propriétés foncières	20,314 45
En caisse	77,603 47
	559,387 8
En sus : Intérêts non réclamés	$ 6,580 20
Intérêts payables sur scrip	21,820 00
Réclamations non réglées	13,000 00
	41,400 20
	$ 518,200 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'un soussigné, un des Directeurs de la susdite Compagnie, dûment assermenté, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, ville et Etat susdits, a reçu le serment de J. W. Hincks, Secrétaire, de la susdite Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nille-Orléanaise, laquelle a signé au susdit rapport, assermenté et endossé à la fin, sur déclaration que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1866.

CHS. CHEVALIER, Notaire Public.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

BUREAU, RUE CARONDELET, No 3.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1865.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 août 1865 : $ 230,611 29

Savoir :

Primes d'incendie	$ 162,995 60	
Primes de mer	54,793 42	
Primes de rivière	22,822 27	
	$ 240,611 29	
En moins, primes non-employées	10,000 00	
Primes insolvables	1,000 00	— 10,000 00
		$ 230,000 00
Primes insolvables		$ 1,000 00
Pertes payées, savoir :		
Sur les risques d'incendie	$ 102,300 00	
Sur les risques de mer	81,187 17	
Sur les risques de rivière	34,666 72	
	$ 218,153 89	
Remboursements	1,000 00	
Quittes pour cent remboursés	10,754 64	
Valeur de la ville et de la Compagnie	10,000 00	— 142,908 64
Montant net des primes participant		$ 88,090 36

L'actif de la Compagnie consiste :

En billets garantis par hypothèques	$ 61,600 00
Billets en voie de perception	12,000 00
Billets en actions de chemins de fer	22,311 00
Billets en actions de banques	71,456 00
Billets payables à la compagnie d'Assurance Mutuelle	72,000 00
Dette non garantie	14,427 00
Dette sur hypothèque	12,000 00
En caisse	1,295 87
	266,089 87

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 janvier 1866.

SAMUEL MYERS,
Deuxième Juge de Paix dans et pour la Paroisse d'Orléans.

L'intérêt de six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés sera payé à partir du 15 février prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
JAMES EDWARDS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G. Gaines,	H. T. Leverich,
John C. Black,	Stephen Turner,
E. J. Bird,	S. Bienvo,
J. H. Hyer,	C. Hyer,
Henry Renshaw,	Thos. A. James,
Thomas Sloo,	J. C. Burrell.

10 lavr—ly

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour les années expirées le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie	$ 135,126 29
Sur les risques de mer	38,025 45
Sur les risques de rivière	87,802 41
	260,954 15
Total des primes	$ 376,414 73
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1865	$ 24,204 00
Primes insolvables	3,344 87
	26,663 87
Montant net des primes	$ 273,748 86
Pertes : Sur les risques d'incendie	$ 54,620 05
Sur les risques de mer	1,000 00
Sur les risques de rivières	51,744 19
	$ 106,769 13
Taxes	13,719 15
Loyers, etc	5,922 08
Dépenses générales, intérêts au même	18,471 77
Intérêt du scrip	21,526 88
	166,751 25
Bénéfice net	$ 83,916 62

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets pour primes	$ 6,576 88
Billets garantis par hypothèques et autres	113,543 26
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de Louisiane, de la ville et autres bons	161,920 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	102,020 0
Propriétés foncières	20,314 45
En caisse	77,603 47
	559,387 8
En sus : Intérêts non réclamés	$ 6,580 20
Intérêts payables sur scrip	21,820 00
Réclamations non réglées	13,000 00
	41,400 20
	$ 518,200 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'un soussigné, un des Directeurs de la susdite Compagnie, dûment assermenté, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, ville et Etat susdits, a reçu le serment de J. W. Hincks, Secrétaire, de la susdite Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nille-Orléanaise, laquelle a signé au susdit rapport, assermenté et endossé à la fin, sur déclaration que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1866.

CHS. CHEVALIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur les primes pour cent, sur les primes nettes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera payable à ses bureaux, le deuxième jour de septembre prochain. Il n'en sera fait aucun paiement que sur présentation des certificats de scrip devenus dûs et payables.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) de profit, sera payé aux détenteurs en temps et comme le profit en deviendra lui-même dû et payé.

PAUL W. FOSTALL, Secrétaire.

Troisième jour de juin.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 3 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu DE PAYER, le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'EMISSION DE SCRIP DE L'ANNEE 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets ouverts, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupuseur,
Pierre Fouta,	David McCord,
Chs. Henry,	J. Monroe,
E. E. Bell,	J. Morgan Jr.,
J. D. Fernandez,	L. F. Gomez,
M. Pelz,	Quste.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

DIXIEME ETAT ANNUEL
Pour l'année expirée le 31 décembre 1865.

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie	$ 190,088 70
Sur les risques de mer	64,452 07
Sur les risques de rivière	307,646 87
	$ 562,188 27
Risques non expirés le 31 décembre 1864	39,709 09—562,972 27
A déduire :	
Risques non expirés le 31 décembre 1865	69,349 09
Primes insolvables	3,344 64— 68,693 64
Montant net des primes le 31 décembre 1865	$ 494,284 64
Pertes payées pendant l'année :	
Sur les risques d'incendie	$ 196,722 76
Sur les risques de mer	81,187 17
Sur les risques de rivière	34,666 72
	$ 312,576 65
Moins — Primes sur contrats annulés	10,754 64
Valeur de la ville et de la Compagnie	10,000 00
Pertes, profits et pertes, intérêts et dépenses générales	48,000 00
Montant net des primes participant	$ 241,821 99

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques et autres	$ 70,000 00
Billets payable par marchands	113,543 26
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de Louisiane, de la ville et autres bons	161,920 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	102,020 0
Propriétés foncières	20,314 45
En caisse	77,603 47
	559,387 8
En sus : Intérêts non réclamés	$ 6,580 20
Intérêts payables sur scrip	21,820 00
Réclamations non réglées	13,000 00
	41,400 20
	$ 518,200 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'un soussigné, un des Directeurs de la susdite Compagnie, dûment assermenté, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, ville et Etat susdits, a reçu le serment de J. W. Hincks, Secrétaire, de la susdite Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nille-Orléanaise, laquelle a signé au susdit rapport, assermenté et endossé à la fin, sur déclaration que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1866.

CHS. CHEVALIER, Notaire Public.

Les directeurs ont résolu de déclarer un dividende sur les primes pour cent, sur les primes nettes de la compagnie pour l'année expirée le 31 décembre 1865 et il sera payable à ses bureaux, le deuxième jour de septembre prochain. Il n'en sera fait aucun paiement que sur présentation des certificats de scrip devenus dûs et payables.

L'intérêt de six pour cent dû sur les certificats (non encore payés) de profit, sera payé aux détenteurs en temps et comme le profit en deviendra lui-même dû et payé.

PAUL W. FOSTALL, Secrétaire.

Troisième jour de juin.

A une assemblée des Directeurs, tenue le 3 juin 1866, il a été résolu de déclarer un dividende, en scrip, de QUARANTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu DE PAYER, le second lundi de juillet prochain, LA BALANCE DUE SUR L'EMISSION DE SCRIP DE L'ANNEE 1858 et six pour cent d'intérêt, en billets ouverts, sur tous les scrips émis par la Compagnie.

DIRECTEURS.

John Pemberton,	Ed. Dupuseur,
Pierre Fouta,	David McCord,
Chs. Henry,	J. Monroe,
E. E. Bell,	J. Morgan Jr.,
J. D. Fernandez,	L. F. Gomez,
M. Pelz,	Quste.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

SIXIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour les années expirées le 31 décembre 1865 :

Sur les risques d'incendie	$ 135,126 29
Sur les risques de mer	38,025 45
Sur les risques de rivière	87,802 41
	260,954 15
Total des primes	$ 376,414 73
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1865	$ 24,204 00
Primes insolvables	3,344 87
	26,663 87
Montant net des primes	$ 273,748 86
Pertes : Sur les risques d'incendie	$ 54,620 05
Sur les risques de mer	1,000 00
Sur les risques de rivières	51,744 19
	$ 106,769 13
Taxes	13,719 15
Loyers, etc	5,922 08
Dépenses générales, intérêts au même	18,471 77
Intérêt du scrip	21,526 88
	166,751 25
Bénéfice net	$ 83,916 62

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets pour primes	$ 6,576 88
Billets garantis par hypothèques et autres	113,543 26
Dû pour primes en voie de perception	73,076 71
Actions de la Compagnie du Gaz, bons de l'Etat de Louisiane, de la ville et autres bons	161,920 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	102,020 0
Propriétés foncières	20,314 45
En caisse	77,603 47
	559,387 8
En sus : Intérêts non réclamés	$ 6,580 20
Intérêts payables sur scrip	21,820 00
Réclamations non réglées	13,000 00
	41,400 20
	$ 518,200 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'un soussigné, un des Directeurs de la susdite Compagnie, dûment assermenté, notaire public, dans et pour la susdite paroisse, ville et Etat susdits, a reçu le serment de J. W. Hincks, Secrétaire, de la susdite Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, à la Nille-Orléanaise, laquelle a signé au susdit rapport, assermenté et endossé à la fin, sur déclaration que le susdit tableau est exact et une copie exacte des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 juillet 1866.

CHS. CHEVALIER, Notaire Public.

VENTES JUDICIAIRES.

Charles J. Leeds vs Louisiana Manufacturing Company.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Nos 17,301—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, quatre de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, borné par les rues Pleasant, de la Levée, Bienvenue et Water, ayant quatre vingt un pieds de passée de face à la rue Pleasant, deux cent quarante-deux pieds sept pouces de profondeur de face à la rue de la Levée, quatre vingt dix sept pieds un pouce de passée à la rue Bienvenue et deux cent quarante neuf pieds neuf pouces de profondeur de face à la rue Water ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence, hangars, magasins, machines, installations, etc, etc, dépendances, appartenances et usages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse en vertu d'un acte de vente à elle consenti par Charles Edouard Chainay, devant notre susdit confrère Richard Brasseaux, notaire public en cette ville, en date du 2 décembre 1864.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, Sheriff

1er août—19,22,25—Sept 1er

Chas. E. Miner vs Geo. Cummings—No 3

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19,551—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans cette ville, dans le Quatrième District de cette ville, étant le neuvième du terrain désigné par le No Quatre-vingt-six, de l'Plat dressé par Barthelemy Lafon, arpenteur, borné au Nord-Est par les rues des Remparts, de Bassin, du Canal et de la Commune, et mesurant trente pieds de face sur les rues des Remparts et de Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privileges, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29juillet—août 2,12,16 25

Dame MAGDELEINE GUENO, veuve de feu James Jos. Brown, vs. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE EMILE BOUCHET.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 13,392—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI huit de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans cette ville, sur le bayou connu sous le nom de "Bricquetorie Gueue".

Ledit terrain est désigné par le Numéro Cinq du Plat No Huit, d'après un plan fait par J. A. D'Hemecourt, alors voyer de la Municipalité No 3, le 17 de mars 1840 et déposé à l'étude de Louis Janin, alors notaire public en cette ville, pour record.

Le dit lot No Huit est composé entre les rues Columbus, Lisharpe Rochelaise et Dorgenois. Le dit terrain se voit, conformément au dit plan, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Columbus, sur cent cinquante huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privileges, servitudes et atyantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Chainay, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Brasseaux, notaire public en cette ville, en date du 2 décembre 1864.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, sheriff

1er août—19,22,25—Sept 1er

VENTES JUDICIAIRES.

Adelaide Vivas vs William [Francis—Wm S Benedict vs. le même—Nos 20,259 et 20,072.

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Es vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus à Charles Dimmets, et devant avoir et par celui-ci à moi transmis, je procéderai le huitième Premier de Septembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Isle Delassize, bornés comme suit, savoir : le premier, borné par les rues Dauphine, Bienville et de l'Hôpital. Lesdits terrains sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Cinq du Plat dressé par Barthelemy Lafon, arpenteur, le 17 de mars 1832, déposé au bureau de l'ancien notaire public Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, et mesurant chacun quatre vingt pieds de face sur la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre les rues Bienville et de l'Hôpital.

Le deuxième terrain, borné par les rues Dauphine, Conti, Bienville et de l'Hôpital, désigné par les Nos Un et Deux, mesurant chacun quatre vingt pieds de face sur la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre les rues Bienville et de l'Hôpital.

Le troisième terrain, borné par les rues Dauphine, Conti, Bienville et de l'Hôpital, désigné par les Nos Trois et Quatre, mesurant chacun quatre vingt pieds de face sur la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre les rues Bienville et de l'Hôpital.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en maisons, hangars, machines, installations, etc, droits, privileges, servitudes et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse en vertu d'un acte de vente à elle consenti par Joseph Bazanac, notaire public en cette ville, en date du 8 avril 1865.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er août—19,22,25—Sept 1er

Joseph Bazanac vs. Theophile Bertrand et John Hewlett, Jr.

SIXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,218—Es vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, étant le neuvième du terrain désigné par le No Quatre-vingt-six, de l'Plat dressé par Barthelemy Lafon, arpenteur, borné au Nord-Est par les rues des Remparts, de Bassin, du Canal et de la Commune, et mesurant trente pieds de face sur les rues des Remparts et de Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privileges, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

29juillet—août 2,12,16 25

Dame MAGDELEINE GUENO, veuve de feu James Jos. Brown, vs. JOSEPH-JEAN-BAPTISTE EMILE BOUCHET.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 13,392—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI huit de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un Terrain situé dans cette ville, sur le bayou connu sous le nom de "Bricquetorie Gueue".

Ledit terrain est désigné par le Numéro Cinq du Plat No Huit, d'après un plan fait par J. A. D'Hemecourt, alors voyer de la Municipalité No 3, le 17 de mars 1840 et déposé à l'étude de Louis Janin, alors notaire public en cette ville, pour record.

Le dit lot No Huit est composé entre les rues Columbus, Lisharpe Rochelaise et Dorgenois. Le dit terrain se voit, conformément au dit plan, trente deux pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue Columbus, sur cent cinquante huit pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, privileges, servitudes et atyantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles-Etienne Chainay, de cette ville, suivant acte en rapport de Richard Brasseaux, notaire public en cette ville, en date du 2 décembre 1864.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS, sheriff

1er août—19,22,25—Sept 1er

VENTES JUDICIAIRES.

Adelaide Vivas vs William [Francis—Wm S Benedict vs. le même—Nos 20,259 et 20,072.

TROISIEME Cour de District de la Nlle-Orléans.—Es vertu de deux writs de saisie et vente adressés par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans les affaires ci-dessus à Charles Dimmets, et devant avoir et par celui-ci à moi transmis, je procéderai le huitième Premier de Septembre 1865, à midi à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Isle Delassize, bornés comme suit, savoir : le premier, borné par les rues Dauphine, Bienville et de l'Hôpital. Lesdits terrains sont désignés par les Nos Trois, Quatre et Cinq du Plat dressé par Barthelemy Lafon, arpenteur, le 17 de mars 1832, déposé au bureau de l'ancien notaire public Joseph Cuvillier, notaire publique en cette ville, et mesurant chacun quatre vingt pieds de face sur la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre les rues Bienville et de l'Hôpital.

Le deuxième terrain, borné par les rues Dauphine, Conti, Bienville et de l'Hôpital, désigné par les Nos Un et Deux, mesurant chacun quatre vingt pieds de face sur la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre les rues Bienville et de l'Hôpital.

Le troisième terrain, borné par les rues Dauphine, Conti, Bienville et de l'Hôpital, désigné par les Nos Trois et Quatre, mesurant chacun quatre vingt pieds de face sur la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre les rues Bienville et de l'Hôpital.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en maisons, hangars, machines, installations, etc, droits, privileges, servitudes et appartenances.

Cette propriété appartient à la défenderesse en vertu d'un acte de vente à elle consenti par Joseph Bazanac, notaire public en cette ville, en date du 8 avril 1865.

Le plan de cette propriété sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

1er août—19,22,25—Sept 1er

Joseph Bazanac vs. Theophile Bertrand et John Hewlett, Jr.

SIXIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 19,218—Es vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-huit d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé au faubourg Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, étant le neuvième du terrain désigné par le No Quatre-vingt-six, de l'Plat dressé par Barthelemy Lafon, arpenteur, borné au Nord-Est par les rues des Remparts, de Bassin, du Canal et de la Commune, et mesurant trente pieds de face sur les rues des Remparts et de Bassin, sur cent vingt pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privileges, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

H